



VIDE-GRENIER LOISIRS CRÉATIFS

Bulletin d'inscription Personne physique

Dimanche 15 mars 2026 – Salle Frédéric Mistral (salle polyvalente) à Sénas

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à Ville : Département :

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée le par

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (*Article L 310-2 du Code de commerce*) et **uniquement du matériel et des fournitures de loisirs créatifs.** **Vente de réalisations personnelles formellement interdite**
- Ne pas avoir participé à deux autres ventes de même nature au cours de l'année civile (*Article R321-9 du Code pénal*)
- Ne pas vendre de découpes ou d'empreintes (« tamponnades »)**

Inscription pour **table(s). 8€ la table ou 14€ les 2 tables** (1 table = 1,80 x 0,70m)

Catégorie de Loisirs créatifs :

Scrap Couture/Tricot/crochet Bijoux/perles Autre (préciser).....

Merci d'adresser ce bulletin d'inscription accompagné des pièces suivantes avant le 07 mars 2026 :

Une photocopie de la carte d'identité + un chèque à l'ordre de Association Scrap'Amour

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT D'ANNULER et de refuser toute personne non respectueuse du règlement et/ou des arrêtés municipaux et préfectoraux. AUCUN REMBOURSEMENT.

Les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de perte/vol/casse

Fait à le

Les inscriptions incomplètes (pièces justificatives, bulletin incomplet, absence de règlement) ne seront pas acceptées et ne feront pas l'objet d'une relance. Votre inscription vous sera confirmée par mail le 11 mars 2026 au plus tard.

Lu et approuvé (**mention manuscrite**)Signature

Bulletin à retourner avec votre règlement par **chèque à l'ordre de Association Scrap'Amour** à :

Association Scrap'Amour – Christine Lauriol - 1060 Route de Carpentras 84130 Le Pontet

Installation à partir de 8h du matin. Ouverture des portes au public à partir de 9h

Remballage interdit avant 13h

Nous vous rappelons qu'aucun déchet ne devra être laissé sur place.

Cette attestation sur l'honneur sera jointe au registre remis à Monsieur le Maire de Sénas